



-Direction générale des services VGP-

DECISION DU PRESIDENT N°dP.2023.012

Demande d'une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2023 pour l'aménagement de terrains familiaux et de leur voie d'accès dans le cadre du projet de restauration de l'allée Royale de Villepreux et de la tenue des Jeux Olympiques de 2024

LE PRÉSIDENT,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
- Vu la délibération n°D.2022.02.04 du Conseil communautaire du 15 février 2022, portant délégations de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 13 : « subventions d'investissement », nature 1321 : « subvention non transférable Etat », fonction 501 : « Aménagement des territoires et habitat ».

Contexte

Au sein de la plaine de Versailles, le patrimoine du Château de Versailles, son parc et l'allée de Villepreux sont classés au patrimoine mondial de l'Unesco. Suite à la vente de terrains, celle-ci a progressivement disparu, pour laisser place à un chemin rural.

Le projet de réhabilitation de cette ancienne allée prévoit de restaurer l'axe historique sur une largeur de 97 mètres environ et une section allant de la grille royale à l'autoroute A12 sur 1.5 kilomètres.

Pour ce faire, des acquisitions foncières ont été nécessaires. Seul un des terrains présente une situation de blocage. D'une superficie de 20.000 m², cette unité foncière regroupe quatre parcelles situées en zone agricole. Elles appartiennent à une famille issue de la communauté des gens du voyage.

Au regard de sa localisation (grande perspective), de l'avancée des travaux de restauration de l'Allée Royale et de la tenue d'épreuves des Jeux Olympique de 2024 au sein du Château de Versailles, la communauté d'agglomération souhaite déménager le terrain familial actuel et ce, avant le mois de juin 2024.

Pour cela, un terrain appartenant actuellement à Hydreaulys (station d'épuration) pourra être mobilisé. Il s'agit d'une ancienne base vie ayant servi à la construction de la station d'épuration. Cette nouvelle parcelle est totalement libre.

Les gens du voyage, seront à terme, propriétaires de ces parcelles et auront en charge la réalisation des espaces bâtis (lieu de vie avec espace cuisine, sanitaire et douche) dans les conditions fixées par le PLU.

Versailles Grand Parc s'engage à effectuer en amont et à ses frais, les travaux de terrassement, voirie, viabilisation, clôtures et d'aménagements paysagers (y compris voie d'accès).

Les travaux sont estimés à 996 000€ HT soit 1 195 800,00 € TTC et ne bénéficient d'aucun financement. La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc souhaite donc mobiliser la DSIL 2023 pour cette opération exceptionnelle, et ce, à hauteur de 500 000€.

Le Président décide :

- 1) De solliciter auprès de l'Etat et dans le cadre de la programmation DSIL 2023, une subvention de 500 000€ pour l'aménagement de terrains familiaux et de leur voie d'accès dans le cadre du projet de restauration de l'allée Royale de Villepreux et de la tenue des Jeux Olympiques 2024 ;
- 2) d'autoriser son représentant à signer tout document se rapportant à cette opération ;
